

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Blayais-expedition-combustible>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau
en action > Juriblog > Nos actions juridiques > **Violation du débit de dose réglementaire sur une expédition de combustible
usé**

27 décembre 2011

Violation du débit de dose réglementaire sur une expédition de combustible usé

Un transport de combustible usé expédié le 27 décembre 2011 par la centrale nucléaire du Blayais présentait un débit de dose, à 2 mètres de la surface du véhicule, supérieur au niveau réglementaire. Le Réseau "Sortir du nucléaire" a porté plainte.

La centrale nucléaire du Blayais

Le site du Blayais abrite la centrale nucléaire exploitée par EDF dans le département de la Gironde, à 50 km au nord de Bordeaux. Cette centrale nucléaire est constituée de 4 réacteurs à eau sous pression d'une puissance de 900 MW.

Un transport de combustible usé dans l'illégalité

La réglementation applicable au transport de matières radioactives par route et par rail dispose que l'intensité de rayonnement dans les conditions de transport de routine ne doit pas dépasser 0,1 mSv/h à 2 mètres de la surface externe du véhicule ou du wagon.

Le 27 décembre 2011, la centrale nucléaire du Blayais a expédié un transport de combustible usé. La première partie du trajet s'est effectuée par la route afin de rejoindre l'embranchement au réseau ferré distant de plusieurs kilomètres de la centrale nucléaire.

Les contrôles réalisés avant départ du train ont mis en évidence, sur un point de mesure, une intensité de rayonnement de 0,13 mSv/h à 2 mètres du wagon. Le colis a été redirigé vers le site. Les premières investigations menées par l'exploitant ont mis en évidence que les contrôles réalisés au départ du site avaient bien identifié ce débit de dose supérieur au critère réglementaire. Pourtant, cet écart n'a pas été identifié par EDF avant l'expédition du convoi routier...

En raison des risques liés à ce type de transport et des négligences commises par l'exploitant, le Réseau "Sortir du nucléaire" a déposé une plainte le 23 août 2012. Celle-ci n'a fait l'objet d'aucune suite de la part du Parquet de Bordeaux.

Téléchargez notre plainte



Pour en savoir plus sur cet incident :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Blayais-expedition>